

## Sans même dire merci!

Quand une entreprise fait faillite, mieux vaut être au rang de ses riches créanciers. Car la loi est ainsi faite - et mal faite! - qu'ils seront remboursés les premiers. Les employé-es de Direct Film en savent

quelque chose, eux que leur employeur a liquidés de la même façon que ses biens, sans même un mot de remerciement. Thérèse Jean a assisté à la dernière assemblée générale du syndicat.

Page 2



## Une course piégée

L'éducation des adultes? Bien sûr qu'ils sont pour, nos dirigeants politiques. D'ailleurs, ils sont aussi pour la vertu. Mais à condition qu'elle coûte de moins en moins, comme les soins de santé. Nathalie, Jonas, Lucille, Marie et Pierre, qui sont retournés aux études, ont pu évaluer la sincérité du gouvernement au nombre de pièges qu'il s'est évertué à mettre en travers de leur réussite. Jean-Pierre Paré les a rencontrés.

Page 5



## L'étrange logique de la STCUM

Bienvenue à bord? Mais à bord de quoi?, a-t-on envie de demander. Les autobus de la STCUM sont si rares, ces temps-ci! Et ce n'est qu'un début. Car, en même temps que la direction de la Société se plaint de la diminution de la clientèle, elle prépare des coupures de services et ses contremaîtres immobilisent les autobus dans les garages. Lucie Laurin a mené enquête auprès d'employés d'entretien de la STCUM.

Page 10





**Coordination**  
Lucie Laurin  
(514-598-2169)

**Rédaction**  
Michel Crête  
Guy Ferland  
Louis-Serge Houle  
Thérèse Jean  
Lucie Laurin  
Jean-Pierre Paré  
Jacqueline Rodrigue  
Michel Rioux

**Collaborations**  
Jacques Guay  
Pierre Paquette  
Clément Trudel

**Photographes**  
Alain Chagnon  
Robert Fréchette  
Jean-François Leblanc  
Horacio Paone

**Conception  
graphique**  
Jean Gladu

**Montage  
informatique**  
Jean Gladu  
Lucie Laurin  
Sophie Marcoux

**Caricaturiste**  
Garnotte

**Impression**  
Métropole Litho

**Distribution**  
L'équipe de  
distribution CSN

NOUVELLES CSN est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux. Publié à tous les quinze jours, il est tiré à 32.000 exemplaires et distribué gratuitement dans les syndicats de la CSN à travers le Québec, à raison d'un exemplaire par dix membres, en principe. Les syndicats locaux ont l'autorisation (et notre encouragement) d'en reproduire le contenu. Pour recevoir des copies supplémentaires, s'adresser au Service de distribution.

**Avis de changement d'adresse:**  
CSN adressage  
1601 de Lorimier,  
Montréal, Qc  
H2K 4M5

**RÉDACTION**  
514-598-2159  
**DISTRIBUTION**  
514-598-2233

## Faillite chez Direct Film

# On liquide les personnes... comme les biens!

par Thérèse Jean

**«Vous pouvez informer vos membres que ce ne sera pas nécessaire de se présenter au travail lundi matin. Direct Film sera opérée par le personnel cadre et le syndicat. Direct Film a décidé de procéder à la liquidation de ses biens.»**

C'est en ces termes que le Syndicat des employé-es de magasin Direct Film s'est fait signifier par le représentant patronal, le samedi 3 février à 17 heures 30, que toute discussion était bien inutile. Sans plus d'attention, froidement et sèchement, c'était la fin. Du jour au lendemain, 800 personnes dont 520 employé-es en magasin, membres de la CSN, se retrouvaient au chômage. Une conclusion qui ressemble en tout point à l'atmosphère qui a régné à compter du moment où Direct Film a lancé son ultimatum au syndicat pour obtenir la réouverture de la convention collective, le 19 janvier dernier. En aucun temps Direct Film n'a cherché à rencontrer le syndicat, qui avait plein mandat pour négocier la réouverture de la convention collective. Il n'y eut que quelques pourparlers au téléphone et transmission de documents par télécopieur. Puis une lettre à chacun des employé-es où, sans les remercier de la valeur de leur travail, on leur dit tout simplement que *«malheureusement, l'écart entre les demandes de la direction et les concessions des syndicats est demeuré trop grand.»*

Direct Film voulait-elle vraiment négocier avec le syndicat la ré-

ouverture de la convention collective? Pendant qu'elle demandait des concessions, n'était-elle pas déjà en train de préparer sa faillite? Voilà des questions que plusieurs employés avaient sur les lèvres à l'assemblée générale du 7 février, deux jours après l'annonce de la faillite.

Direct Film ne se portait pas bien depuis plusieurs années. Tout le monde s'en doutait un peu. Cependant, malgré les appels répétés du syndicat, elle a toujours refusé qu'il puisse vérifier l'exactitude des difficultés financières auxquelles elle faisait constamment référence en période de négociation. Ce n'est que le 22 janvier dernier qu'elle a ouvert ses livres comptables au syndicat.

### Le fil des événements

Le 19 janvier, Direct Film rencontra le syndicat pour lui présenter le plan de relance nécessaire à la poursuite de ses opérations. Celui-ci contenait six conditions, dont la réouverture des conventions collectives des syndicats CSN et Teamsters.

Parmi les exigences de cette réouverture: des concessions salariales de l'ordre de 45%, l'élimination de tous les bénéfices marginaux, des coupures dans les congés mobiles, les congés de maladie, les congés sans solde, les congés de maternité,



une diminution du nombre de semaines de vacances, une modification dans les tâches, etc. Direct Film laissait peu de choses au hasard et, fait à noter, exprimait plusieurs demandes réduisant la place du syndicat dans l'entreprise. Ces offres, indiquait Direct Film, étaient à prendre ou à laisser.

L'examen des livres comptables a confirmé les difficultés financières de Direct Film. Comme il a aussi confirmé que ces difficultés n'étaient pas soudaines. Au contraire, depuis 1984, Direct Film était en perte de vitesse. Au bilan du mois de mars 1989, le syndicat y a constaté des revenus de 32 millions \$ pour des dépenses de 36 millions \$.

Néanmoins, le syndicat a travaillé dans le respect du mandat que son assemblée générale lui avait donné le 28 janvier. Il pouvait

tout négocié, sauf l'exclusion des gérants de l'unité de négociation. Une demande patronale qui, si elle était accordée, n'apportait pas plus d'eau au moulin. L'évaluation du syndicat l'amenait à croire que des coupures de 33% pouvaient assurer la viabilité de Direct Film. La proposition soumise le 31 janvier contenait des réductions de l'ordre de 30%. «*La différence au niveau de la rentabilité n'était que de 3%*, expliquait la présidente du syndicat, Lyne Galarneau, à l'assemblée générale. *Mais contrairement à ce que prétend Direct Film, il n'y a jamais eu négociation.*»

### De quoi sera fait demain?

La faillite de Direct Film représente une lourde perte d'emplois au Québec, et particulièrement dans la région de Montréal. Au total, Direct Film employait

520 personnes syndiquées à la CSN dans ses 118 magasins, 200 autres en laboratoire, membres des Teamsters, et près d'une centaine dans le personnel cadre.

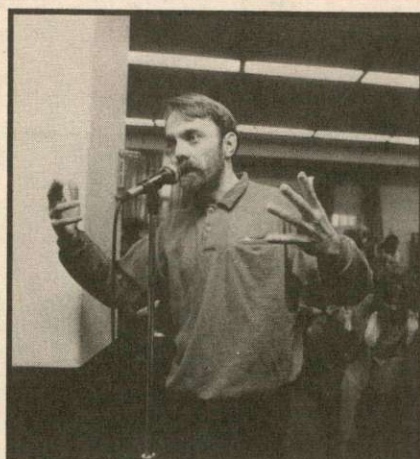
Par ailleurs, 85% des 520 employés membres de la CSN sont des femmes. Plusieurs d'entre elles, qui sont soutien de famille, se verront privées d'un revenu essentiel. La syndicalisation de Direct Film leur avait permis de gagner des conditions de travail respectables et un salaire décent. En effet, le salaire moyen chez Direct Film était d'environ 11\$ l'heure.

La faillite de Direct Film implique, pour chacun des employés, la perte d'une semaine de salaire, ainsi que des paies de vacances et des congés de maladie. Un million de dollars, qui apparaît maintenant à la colonne des créances. Cet argent se retrouvera-t-il un jour dans



### Thérèse Amyotte

*J'ai 32 ans et cela fait dix ans que je travaille pour Direct Film. Je suis présentement en retrait préventif parce que je fais une grossesse à risque. Aujourd'hui, je me sens lésée. Je ne considère pas que Direct Film reconnaît le travail que j'ai fait. Moi, je travaillais à Place Versailles. Un gros magasin. Nous étions quatre employé-es. En aucun temps nous n'avons eu la collaboration de notre patron. Cela faisait 3 ans que nous lui suggérions plusieurs idées pour améliorer le service à la clientèle ou encore pour affronter la concurrence du milieu. Il ne nous a jamais écoutés.*



### Alain Lavoie

*J'ai passé 13 ans chez Direct Film. Je ne suis plus le même homme qu'avant 1977. Ce qui me manquera certainement le plus, c'est cet esprit de camaraderie qui s'est développé avec notre expérience syndicale. J'ai collaboré au Révélateur, le journal de notre syndicat. J'y ai pris tellement de plaisir! Bien entendu, toute la clientèle du magasin où je travaillais à Côte des Neiges va me manquer beaucoup. J'espère que Goupil ne l'emportera pas au paradis et que cette faillite va lui rester sur la conscience. Il faut absolument que notre syndicat continue de surveiller les choses de près et qu'il demeure vigilant.*



### Mireille Lesage

*Je suis tellement déçue. Les chiffres d'affaires n'étaient pas élevés. Nous savions que quelque chose n'allait pas mais nous espérons quand même que cela se rétablirait. Il y a tellement de monde qui travaillait bien chez Direct Film, qui était actif; la relance de l'entreprise était possible. Tout est arrivé si vite. Je me sens bousculée. Après dix années de travail pour cette entreprise, cette fin m'attriste beaucoup. Je devrai me chercher un autre travail. J'ai 50 ans. Je n'en suis pas à ma première recherche d'emploi. Et puis je me sens trop jeune pour abandonner...*





## Marie-Noëlle Forest

*Jusqu'à la toute dernière minute, j'ai continué d'appeler des clients pour qu'ils viennent chercher leurs photos. Direct Film, c'était important pour moi. J'aimais mon travail et mes clients. Je me rendais bien compte que ça n'allait pas vraiment. Déjà, le 3 novembre dernier, Direct Film fermait le magasin de Sainte-Thérèse où j'ai travaillé pendant la majeure partie de mon temps. Cela m'a profondément attristée, au point que j'en ai pleuré. Peut-être était-ce le commencement de la fin. Maintenant, c'est la failli-*

*te. Je m'y attendais un peu, mais tout de même pas à cette rapidité-là. J'ai l'impression que je ne sais pas tout de cette faillite et qu'il me manque plusieurs morceaux pour comprendre ce qui arrive.*

*Cela faisait dix ans que je travaillais pour Direct Film. J'ai 51 ans, je me sens encore capable de travailler et de bien faire mon travail. Mais voilà, recommencer à chercher un autre emploi... ce ne sera pas facile.*

la bourse des individus? Peu nourrissent d'illusions là-dessus. La Loi de la faillite n'y aide pas. L'ordre de préséance des créanciers ne joue pas en faveur des employées. Il y a toujours des créanciers qui s'en tirent mieux que les autres. Ainsi en est-il de la Banque de commerce, qui sera remboursée la première et à qui Direct Film doit environ 2 millions \$. Viendront ensuite le gouvernement, qui se fera payer ses impôts, puis les employé-es et les fournisseurs. Les 250 000\$ de salaires dus pour la dernière semaine de travail apparaissent aux créances privilégiées, mais les paies de vacances, pour un total de 806 000\$, appartiennent aux créances ordinaires.

En attendant l'assemblée des créanciers qui se tiendra dans quelques semaines, les questions sur la Loi de la faillite et l'assurance-chômage étaient nombreuses à l'assemblée générale. Une employée y a, entre autres, appris qu'elle devra placer au nombre des créances à réclamer les chèques de paie qu'elle n'avait pas encaissés parce qu'elle était en vacances. Une autre apprenait qu'elle n'aurait probablement pas droit à l'assurance-chômage, parce qu'elle n'a travaillé que 18 semaines depuis la fin de son congé de maternité.

Quant au Syndicat des employé-es de magasins Direct Film, il a donné l'assurance à ses membres que la faillite ne signifiait pas la fin immédiate du syndicat. La présidente Lyne Galarneau a

expliqué les différentes mesures de soutien qui seront mises en place pour aider les personnes à se trouver du travail. «Le syndicat, de dire Lyne Galarneau, continuera à suivre de près la situation. Direct Film est peut-être capable de se

débarrasser de ses dettes, mais il ne peut pas casser notre lien de solidarité. Si les futurs acquéreurs s'avèrent être des gens de l'entourage de Direct Film, nous y serons aussi. Nous demeurons vigilants.»



Le président de la CSN, Gérald Larose, que l'on voit ici en compagnie de la présidente du syndicat, Lyne Galarneau, a tenu à saluer les employés de Direct Film. «Votre syndicat, a-t-il mentionné, a eu un fonctionnement et des pratiques exemplaires. Vous avez, à maintes reprises, tenté de vous impliquer au sein de l'entreprise pour assurer son avenir et vous vous êtes heurtés aux droits de gérance. La situation actuelle démontre les contraintes et les limites auxquelles sont confrontées les organisations syndicales en de telles circonstances. Plusieurs changements législatifs s'imposent, notamment au plan de la syndicalisation, particulièrement dans des secteurs où la concurrence du marché est féroce, et où les gens se retrouvent dans de multiples lieux de travail. La faillite de Direct Film fait aussi ressortir combien ceux et celles qui, par leur force de travail, font en sorte qu'une entreprise se développe et capitalise sont les plus mal protégés par la loi lorsque ces situations surviennent.

«Dans toute cette expérience, vous pouvez garder la tête haute. Vous avez contribué à faire progresser les conditions de travail et de salaires dans ce secteur. Vous avez acquis une expérience et une maturité syndicales qui, où que vous soyez, seront présentes.»



# Une allure de chausse-trappe

Par Jean-Pierre Paré

**Éducation des adultes, formation professionnelle. Réaction spontanée de la plupart des gens normaux à la lecture ou à l'ouïe de ces vocables: «LE sujet platte par excellence»...**

**Et pourtant! De leur accessibilité, ainsi que de leur qualité, dépend, dit-on, le sort de centaines de milliers de travailleurs et de travailleuses, sans compter la place que pourra occuper le Québec, dit-on aussi, dans les nouveaux contextes économiques du continent et même de la planète.**

**«Mais pourquoi diable alors nos gouvernements s'amusent-ils à nous mettre les bâtons dans les roues et à nous écoeurer?», se demandent Marie, Lucille, Pierre, Nathalie, Jonas, Suzanne...**

**L**es politiciens, les nouveaux prêtres du Merveilleux monde des affaires comme les anciens du Monde de l'éducation, les analystes, les économistes et futurologues de tout acabit nous rabâchent les oreilles depuis..., depuis trop longtemps déjà!, avec un nouveau vocabulaire à la mode où les mots «mondialisation de l'économie», «compétitivité internationale», «compétence», «formation continue», «productivité accrue» surgissent comme autant d'épouvantails visant notamment à précipiter les gens vers les bancs d'école qu'ils ont un jour abandonnés pour une raison ou pour une autre.

Plusieurs, mais encore trop peu, relèvent le défi et embarquent dans l'aventure. Mais quel désenchantement subissent certains! Car on a changé les règles du jeu à leur insu en cours de route. Et pour sauver de l'argent, encore! Les belles ambitions, ou les plus simples espoirs de recommencer bientôt à travailler, en mangent un coup...

## **Un exemple: Nathalie**

Octobre 1987. Nathalie a alors 17 ans. Elle a quitté l'école un an plus tôt, après avoir complété sa première année de secondaire.

Elle décide alors de

retourner aux études. Objectif: devenir éducatrice dans un centre d'accueil pour délinquants, ce qui exige une formation de niveau cégep, donc d'obtenir d'abord son diplôme d'études secondaires (DES). Elle s'inscrit au Programme de formation pour adultes financé par le ministère de l'Éducation. Elle passe les tests de classement du Centre d'éducation pour adultes Katimavik, à Ville Saint-Laurent, tests qui déterminent à quel niveau se situent les connaissances de l'étudiante dans les matières de base (français, anglais, mathématiques) et conséquemment, les cours qu'il lui reste à réussir pour l'obtention du diplôme convoité. En un peu moins de deux ans, elle s'approche du but: ne lui reste plus à compléter que les cours de secondaire V en anglais et en mathématiques, et le tour

est joué. Encore un an seulement.

Mais voilà. Au début de 1990, on lui apprend qu'elle atteindra, le premier février qui arrive, sa limite de 2 000 heures et qu'en conséquence, l'école ne recevra plus de subventions gouvernementales pour sa présence aux cours. À ses yeux, aussi bien dire qu'elle est dehors.

«Limite de 2 000 heures???... Quelle limite de 2 000 heures!?!», s'interroge alors Nathalie.

## **Des bâtons dans les roues**

C'est qu'en mai 1989, le gouvernement a adopté par décret (numéro 647-89) une réglementation qui dit notamment ceci: «Le temps maximal pouvant être financé par le Ministère pour un adulte inscrit à un programme d'études secondaires (2e cycle) est de 2 000 heures de fréquentation cumulées depuis le 1er





**juillet 1987**». (Cette limite est de 900 heures au 1er cycle du secondaire et de 2 000 heures au programme d'alphabétisation).

«Jamais, jure Nathalie, jamais cette limite de 2 000 heures pour obtenir mon diplôme ne faisait partie des conditions à remplir quand je suis retournée à l'école en 1987. Je n'accepte pas que l'on change les règles du jeu comme ça en cours de route! On nous encourage à retourner à l'école et un coup rendus, on nous met les bâtons dans les roues.»

La situation a de lourdes répercussions sur l'avenir de Nathalie. D'autant plus que ces dispositions sont rétroactives à juillet 1987, c'est-à-dire quasiment au début de son retour aux études. «À cause de cela, je devrai, à moins de payer pour terminer mon cours en institution privée, restreindre mon choix de carrière aux métiers accessibles à ceux qui n'ont qu'un diplôme de secondaire IV: coiffeuse, esthéticienne...»

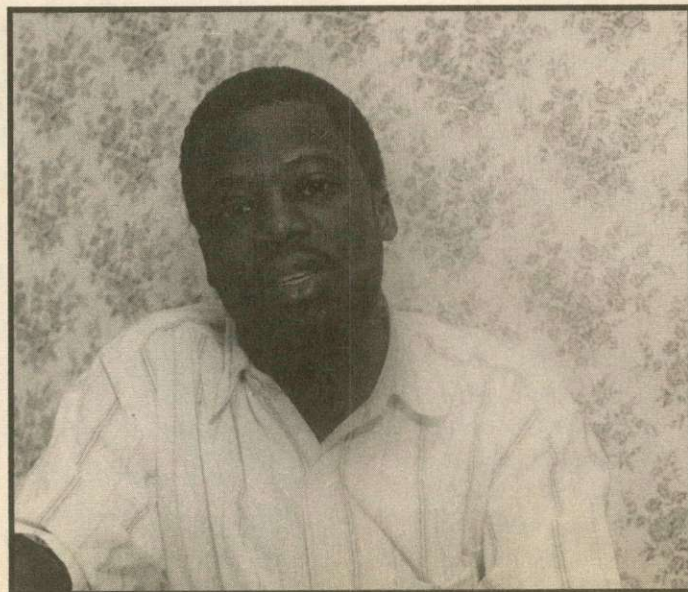
De plus, la façon de comptabiliser ces heures de cours supposément «cumulées» lui apparaît inexacte et injuste, rapprochant d'autant le coupet du 2 000 heures. «On nous compte 30 heures par semaine, alors qu'en réalité, on n'en passe que 25 en classe. Sans compter les absences pour maladie, même justifiées par un billet de médecin, l'heure pour le dîner, la période libre du vendredi après-midi, etc, qu'on nous déduit aussi. Même les cinq jours de grève des professeurs, au début de l'année, l'ont été!»

Ah oui! Nathalie pourrait aussi, bien sûr,

compléter son secondaire à Katimavik, dans le réseau public. Mais comme l'école ne peut plus la comptabiliser parmi ses élèves subventionnés, subventions qui sont essentielles à ses opérations, il lui faudrait alors payer des frais de scolarité: trois dollars l'heure, c'est le montant que l'école demande pour compenser cette absence de subventions. «J'ai calculé: ça me coûterait 4730\$ en un an pour obtenir mon DES!» Et quand tu es sur le BS, où trouver une telle somme d'argent?

### Malgré tout chanceux

L'exemple de Jonas est semblable à celui de Nathalie et se situe à la même époque. Lui aussi a été avisé au début de l'année qu'il avait atteint sa «limite de 2 000 heures subventionnées», après deux ans et demie d'études intensives conjugées à un emploi à plein temps au restaurant Le Centaure de Blue Bonnets. Lui aussi affirme catégoriquement que c'était la première fois qu'il entendait parler de telles conditions. Lui aussi s'insurge contre ces changements aux règles du jeu en pleine course, mais surtout par principe



et par solidarité avec ceux et celles qui subissent la même situation que lui.

Car lui-même se considère malgré tout chanceux. «J'ai un emploi à plein temps et assez convenablement rémunéré (il est syndiqué CSN) et il ne me reste plus qu'un seul crédit en anglais à compléter pour obtenir mon diplôme. J'ai l'intention de suivre des cours privés et de passer ensuite l'examen approprié à Katimavik qui me permettra d'obtenir mon diplôme» (moyennant 20\$).

Tiens!... Déjà l'école privée qui se pointe le nez....

### 34 ans plus tard...

Le cas de Lucille,

qui a élevé six enfants tout en occupant divers emplois et qui n'avait pas fréquenté l'école depuis 34 ans, diffère des précédents, mais uniquement en ce qu'il interpelle le gouvernement fédéral plutôt que le ministère de l'Éducation du Québec. Pour le reste, elle a le même désagréable et révoltant sentiment de s'être fait piéger, par l'assurance-chômage dans son cas.

«Au début, on m'a dit qu'il y avait pénurie de main-d'oeuvre en "cuisine pour établissements" et que ça prenait un secondaire III pour pouvoir accéder à cette formation spécialisée. J'avais un secondaire I. J'ai dit "Ok, je vais aller là-dedans". Je vous jure qu'après 34 ans, c'est pas facile de se réintégrer à la vie d'étudiant! Imaginez-vous donc que j'ai pas juste ça à penser, moi, l'école.... Je pense bien plus à mes autres responsabilités.»

Ses études de secondaire II et III engagées, voilà qu'elle apprend tout à coup, par un représentant du Centre d'emploi et immigration, que c'est désormais le secondaire IV qui est exigé pour lui



permettre d'entrer en «cuisine pour établissement». Et qui plus est, qu'elle devra éventuellement suivre ces cours dans deux écoles différentes, l'une à Pointe-aux-Trembles et l'autre au coin de Sherbrooke et Rigaud, dans l'est de Montréal (alors qu'elle demeure dans le West Island), et pire encore!, que c'est à l'intérieur d'horaires différents d'une semaine à l'autre qu'elle devra le faire. «Pour vous habituer aux changements de "shifts" dans l'hôtellerie, qu'ils m'ont dit. Moi, je crois plutôt qu'ils veulent nous écoeurer pour qu'on retourne sur le marché du travail au plus vite!»

### Retourner travailler, c'est tout!

Autre reproche virulent: le manque de souplesse du «système» qui fait en sorte qu'elle a souvent l'impression de perdre royalement son temps en classe. «Les cours "Savoir écouter", "Savoir lire", algèbre et géométrie, par exemple, que voulez-vous que je fasse avec ça dans une cuisine pour établissements? Et combien de temps je vais devoir traîner ici pour les finir, ces cours-là? Rendue à l'âge que j'ai, monsieur, ça ne m'intéresse pas de faire carrière. Je veux retourner travailler, un point, c'est tout!»

Reproche partagé par le Conseil supérieur de l'éducation du Québec qui, dans un avis récent au ministre Claude Ryan, écrivait: «L'éducation des adultes (...) demeure encore un système relativement fermé, où le client doit finalement s'ajuster aux programmes, aux cours offerts et aux modalités d'organisa- tion».

Et reproche sur lequel renchérisse Marie et Pierre, qui espèrent tous deux faire carrière en électronique. «Apprendre à écrire correctement le français, je veux bien, je peux en comprendre l'importance, déclare Marie, qui est âgée de 40 ans et qui a fait ses études précédentes en anglais. Mais des cours comme "Savoir écouter", "Savoir parler", je peux certainement m'en passer pour travailler en électronique! Je pourrais terminer mon DES dans six mois, mais à cause de ces exigences, je risque de ne sortir d'ici que dans un an. Et je serais alors confrontée au même problème que Lucille: si, à ce moment-là, le cours en électronique a déjà débuté au cégep, il me faudra retourner sur le marché du travail, attendre la session suivante, et faire une nouvelle demande d'assurance-chômage pour redevenir prestataire pendant mes études au cégep. Or, à mon âge, je n'ai pas envie du tout de traîner sur les bancs d'école pendant cinq ou six ans et de me faire vivre par l'assurance-chômage. J'ai travaillé pendant 20 ans auparavant et ce n'est pas à 45-46 ans que je veux retourner sur le marché du travail, c'est le plus tôt possible! Le pire, c'est qu'ils m'accepteraient en électronique dans une école privée, même sans mon DES, et je n'aurais pas à suivre tous ces cours que je considère inutiles. Mais en plus de perdre mes prestations d'assurance-chômage, il me faudrait alors verser des frais de scolarité onéreux.»

L'école privée: c'est la porte de sortie que Pierre, pour les mêmes



raisons, a choisie. «On a l'impression d'être victime d'une sorte de "racket", dit-il avec la fougue de ses 19 ans. Je crois que leur but, c'est de nous faire finir notre secondaire V pour nous envoyer au cégep par la suite. Mais moi, c'est l'électronique qui m'intéresse, pas le cégep! Alors, grâce à mon père qui va pouvoir m'aider financièrement, je termine ici mes maths nécessaires pour entrer à l'Institut Teccart en septembre prochain. Ça va me coûter 1 650 \$ en frais de scolarité, sans compter mes frais de logement, de transport, l'assurance-chômage que je vais perdre, etc, mais au moins, je ne perdrai pas mon temps!»

Tiens, tiens!...L'école privée encore... Se pourrait-il que finalement, ce soit là le but visé par tous ces chichis qui, tant de la part de Québec que d'Ottawa, emmerdent ceux et celles qui ne demandent pas mieux que de retourner sur le marché du travail ou de «prendre le bateau des nouveaux défis économiques?»

C'est-à-dire les pousser à se diriger vers

l'enseignement privé?

Lu dans l'hebdomadaire *Les Affaires* du 13 août 1988: «Selon le Conseil supérieur de l'éducation, les institutions publiques d'enseignement ont tout intérêt à modifier leur stratégie à l'égard de la formation et du perfectionnement auprès des entreprises. Il en va de la survie de leur service d'éducation aux adultes. (...) Le système d'éducation devra s'adapter aux entreprises plutôt que de préconiser l'inverse comme il le fait depuis nombre d'années. (...) Il y a une tendance menant imperceptiblement à des subventions directes à l'entreprise qui, elle, aura le loisir de choisir son fournisseur de formation. Les établissements devront donc se situer dans une dynamique d'offre et de demande et faire face à la concurrence pour maintenir leurs structures et leurs services.»

«Imperceptiblement», hummm??...





# L'ampleur du problème

**U**ne montagne de chiffres et de statistiques meuble ce dossier de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle. Mais on peut tirer de tout cela quelques chiffres particulièrement significatifs - ou inquiétants - à commencer par le fait que c'est pas moins de 30% des étudiants canadiens qui quittent l'école avant d'avoir terminé leurs études secondaires, et 40% dans le cas des cégepiens. Au Québec, le pourcentage est à la hausse, tout au moins en ce qui concerne l'abandon des études secondaires: 27% en 1986, 35% en 1987, 36% en 1988. Or, le Comité de Grandpré, chargé de conseiller le gouvernement fédéral sur les mesures à prendre dans le but de profiter de l'entente de libre-échange avec les États-Unis, signalait en mars dernier que les deux tiers des emplois qui seront créés d'ici dix ans exigeront un diplôme de niveau secondaire ou davantage. En 1986, ce n'était le cas que de 44% des emplois.

Et le crème sur le gâteau, guère encourageant: selon l'Association internationale pour l'évaluation du rendement scolaire, les finissants du Québec francophone se classent au dernier rang sur 16 pays; elle signale aussi que 20% des professeurs de sciences du deuxième cycle y enseignent en dehors de leur champ de formation, tandis que plus de 25% avouent que leurs élèves ne font jamais de travaux pratiques.

Le Conseil supérieur de l'éducation du Québec a pour sa part mené des travaux basés sur le cheminement réel de plusieurs dizaines de milliers d'étudiants de tous les niveaux. Il en ressort que sur 1 000 jeunes qui commencent leur cours primaire, 112 accusent un retard scolaire trois ans plus tard et 221 lorsque rendus à passer au secondaire. De ces 1 000 étudiants, 575 se rendent jusqu'aux études collégiales sans interruption et 250 vont jusqu'à

l'université. Les probabilités globales d'accès aux études post-secondaires, en comptant ceux qui quittent les études puis y reviennent, sont de 62,8% au niveau collégial et de 29,5% à l'université.

## En entreprise

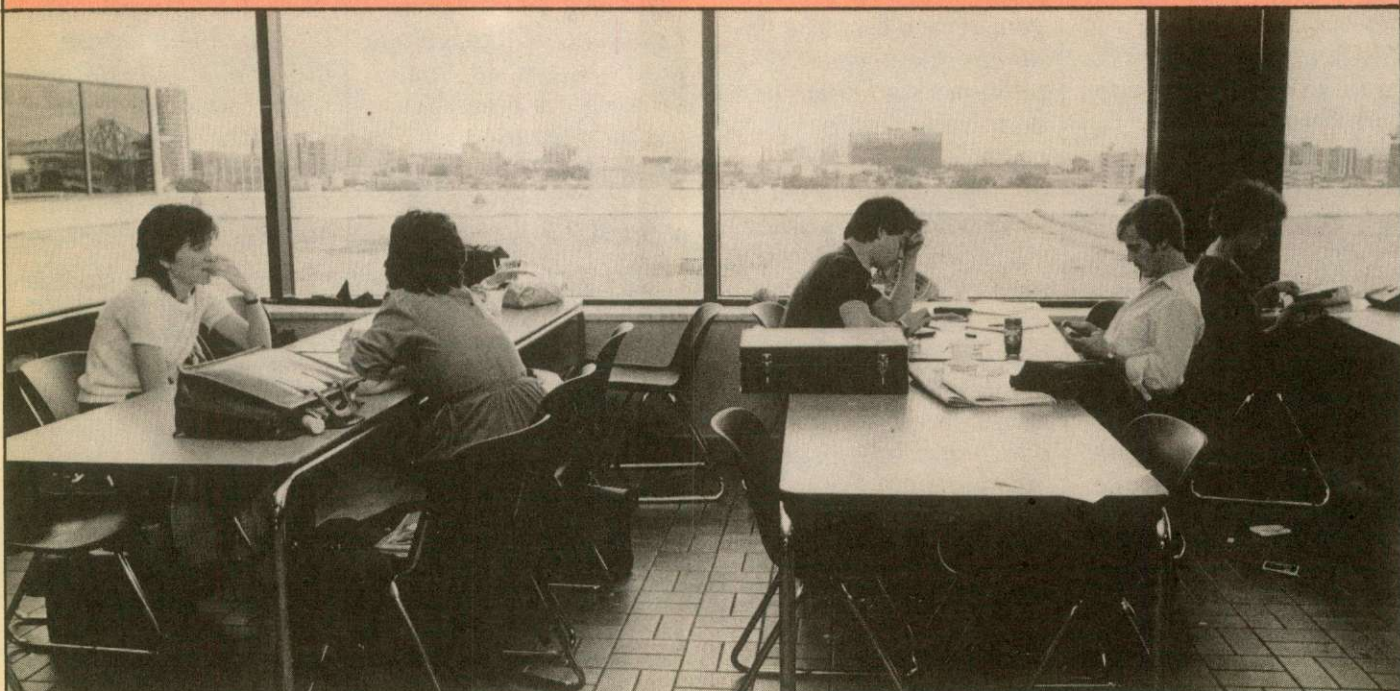
Une enquête fédérale établit à 14% les entreprises québécoises qui offraient, en 1984, un programme de formation à leurs employés, comparativement à 26,9% en Ontario et à 25,2% dans l'ensemble du Canada. Les entreprises québécoises qui appliquaient un tel programme n'y ont de plus dépensé en moyenne que 570\$ par personne, contre 1100\$ en Ontario et 930\$ au Canada. Une autre enquête récente démontre que 41% des employés permanents interrogés n'ont reçu aucune formation au cours des deux dernières années et que seulement 18% ont fait un séjour sur des bancs d'école durant la même période.

La même étude établit que 67% des travailleurs disent avoir absolument besoin de formation et de recyclage pour réussir. Plus de la moitié d'entre eux soutiennent cependant que l'on apprend mieux à l'usine ou au bureau qu'à l'école secondaire ou au cégep.

## Analphabètes

Et pour terminer: on estime à environ 550 000 les Québécois et Québécoises de plus de 15 ans qui ne savent ni lire, ni écrire. En tous les cas, pas suffisamment pour se tirer d'affaire dans la vie courante.

Selon ces études, l'une de la chaîne Southam News et l'autre de l'Institut canadien d'éducation des adultes (ICEA), le Québec compterait environ 28% d'analphabètes de base ou fonctionnels. On classe dans cette catégorie les personnes qui ont complété neuf ans et moins de scolarité. □





# 55e CONGRÈS DE LA CSN

Nouvelles CSN continue la publication d'articles portant sur la préparation du 55e congrès. Pour y voir clair dans les analyses qui retiennent à ce moment-ci celles et ceux qui réfléchissent aux grandes orientations soumises au congrès, qui s'ouvre le

5 mai, nous avons demandé à Gérald Larose de nous brosser, à larges traits, d'une part les constats, ensuite les propositions de changement qui y seront acheminées. Nous reviendrons sur ces propositions dans le prochain numéro.

## Retourner la situation

«Il faut l'admettre, la décennie 80 nous a maganés», admet tout de go le président de la centrale dans son langage coloré. À son avis, les forces syndicales, sociales et politiques progressistes n'ont pas réussi à se relever des traumatismes qui les ont frappés au début de la décennie.

«Coup sur coup, il y a eu le référendum, la crise économique avec son cortège de fermetures d'usines et la ronde des décrets dans le secteur public: jamais, par la suite, n'avons-nous pu reprendre l'initiative», constate-t-il.

Pourtant, il faut bien admettre qu'au plan économique, ce sont sept années de croissance que nous avons connues par la suite. Malgré ces données favorables, le pouvoir d'achat n'a pas été maintenu, pendant que les profits, de leur côté, ne cessaient de croître.

Les écarts se sont accrus: on retrouve aujourd'hui deux Québec dans un. La qualité des services publics ne cesse de chuter, sous la pression des forces de droite. Les clientèles dans les réseaux ne cessent de s'alourdir. On régresse en éducation, où on retrouve de moins en moins de moyens pour soutenir le réseau. Même chose en santé, où des idées régressives comme l'introduction d'un réseau privé ou d'un ticket modérateur sont constamment remises en circulation. Des luttes importantes n'ont pu être menées à terme. C'est le cas du Manoir Richelieu et, dans une certaine mesure, des négociations dans le secteur public. «Il faut que les forces progressistes se ressaisissent», admet Gérald Larose, pour que le mouve-

ment syndical, entre autres, retrouve son «autorité morale».

### Des points forts, cependant

Par contre, en dépit de cette montée des forces de droite, la dernière décennie a permis l'ancrage de divers courants porteurs de valeurs extrêmement positives. «C'est un signe d'espoir», selon le président de la CSN.

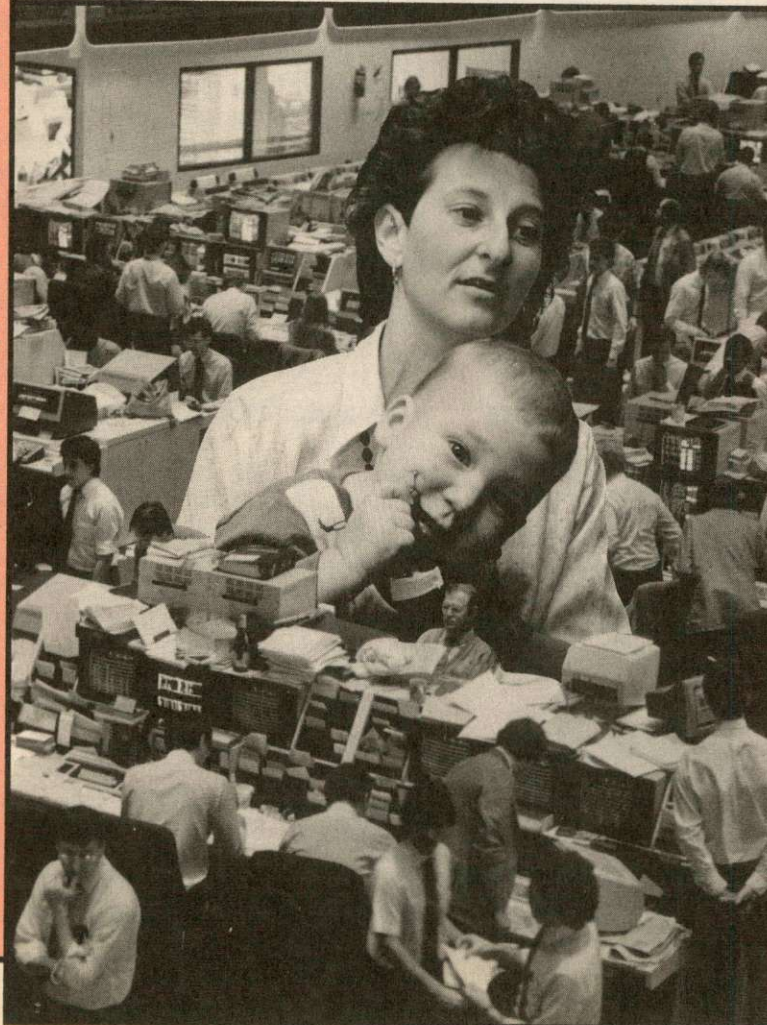
Les nouvelles sensibilités qui se sont affirmées sur des questions comme l'environnement; les préoccupations écologiques; tout ce qui touche, de près ou de loin, à la qualité de vie a pris un essor considérable depuis dix ans.

De même, les bouleversements politiques qui ont traversé les pays de l'Est, le retour à la démocratie dans certains pays d'Amérique latine, les gains réels qu'on a pu constater sur le front des droits humains, et dont l'apartheid est peut-être l'exemple le plus

probant, lui font dire qu'il y a là des sources d'espoir qu'il faudra savoir entretenir.

«Au plan syndical, chez nous notamment, nous avons réussi de bons coups», rappelle-t-il. Il souligne le travail colossal qui s'est fait dans le secteur ambulancier, dans l'hôtellerie, dans les garderies, avec Bâtirente et le Groupe de consultation, sans oublier non plus le succès de la Grande corvée, au début des années 80, en appui aux travailleurs forestiers. «Force nous est d'admettre, cependant, que nous avons perdu l'initiative. Il faut la reprendre. Le congrès sera une occasion de repartir sur des bases nouvelles. Il faudra du courage, de la rigueur. Mais la CSN, ses militantes et ses militants n'en manquent pas».

**La Bourse ou la vie? Les forces de l'argent ont clairement pris le dessus au cours de la récente décennie. «Il faut reprendre l'initiative, choisir l'avenir», affirme Gérald Larose.**



Michel Rioux



Depuis fin novembre 1989, à tous les jours, un nombre important d'autobus demeurent immobilisés dans les garages de service de la STCUM. Invariablement, la direction de la Société émet un communiqué laconique disant regretter que tant d'autobus n'aient pas pris la route et en imputant la responsabilité aux employés d'entretien qui refusent d'effectuer des heures supplémentaires. De quoi la STCUM souffre-t-elle donc?

## La STCUM

# Malade de ses cadres!

par Lucie Laurin

«En 1988, les contremaîtres ont commencé à négliger l'entretien des autobus, déclare Gilles Lauzon, directeur syndical pour le secteur centre-nord où se trouvent les garages Legendre et Saint-Laurent. Lorsque les grands froids de décembre dernier sont survenus, les véhicules n'étaient pas prêts.

«À cela, il faut ajouter une mauvaise utilisation, systématique depuis décembre 1989, de la main-d'oeuvre. Par exemple, un contremaître a affecté, toute une journée, deux mécaniciens et deux nettoyeurs au lavage

du plancher du garage Saint-Laurent en prévision d'un dépouillement d'arbre de Noël auquel devait assister la pdg Louise Roy. La nuit suivante, des véhicules ont été stationnés à cet endroit, de sorte que, le lendemain, il a fallu recommencer! Deux jours d'entretien en moins pour deux mécaniciens!»

### Une mauvaise gestion planifiée

Gilles Lauzon consulte son aide-mémoire: les cas sont trop nombreux. Impossible de les retenir tous. «Pendant que la direction se plaignait du nombre d'autobus immobilisés, reprend-il, des mécaniciens de première classe passaient trois jours, toujours au gara-

ge Saint-Laurent, à changer les structures tarifaires affichées sur les autobus. Autre exemple: le 5 janvier, un contremaître a envoyé trois mécaniciens de première classe vider les poubelles; six heures d'entretien en moins! Ce même jour, un employé a reçu l'ordre de réparer un autobus rapporté par un chauffeur le 4 décembre; tout ce qu'il fallait, c'était un ajustement de freins. Un travail d'une heure. Un mois d'immobilisation pour rien!

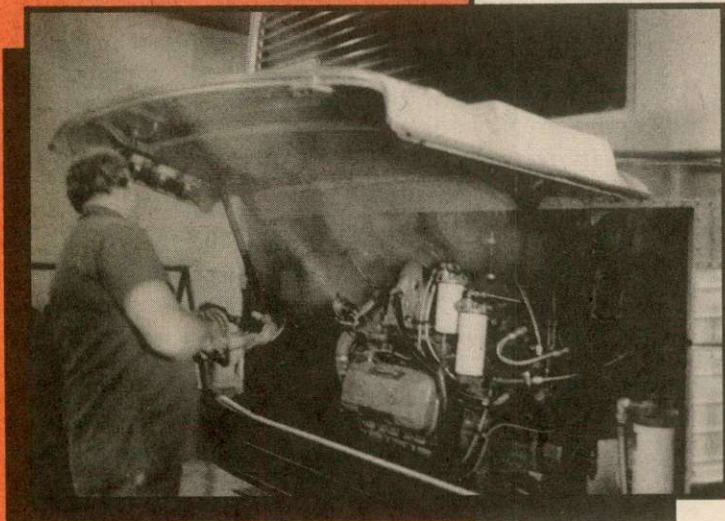
«C'est aussi en décembre dernier, poursuit Gilles Lauzon, alors que le taux d'immobilisation était le plus élevé, que les contremaîtres ont décidé d'installer de nouveaux pare-chocs en caoutchouc. Cette opération, qui n'était absolument pas urgente, a mobilisé trois équipes de deux employés pendant 8 heures. On pourrait aussi parler du mécanicien qui a dû trier le linge sale parce que le nettoyeur qui faisait ce travail avait quitté et qu'il n'avait pas été remplacé; ou de l'un des deux mécaniciens électriciens qu'un contremaître a envoyé vérifier les lumières des autobus, alors qu'il y avait des véhicules immobilisés pour de graves problèmes d'alternateurs!»

### Un zèle suspect

De son côté, la Fraternité des chauffeurs d'autobus de la STCUM (FTQ) dénonçait publiquement, le 2 février dernier, les cadres du garage Saint-Laurent. D'après les représentants syndicaux, ces cadres avaient immobilisé, la veille, 53 autobus parfaitement en état de rouler.

«Les cadres font enfler le nombre d'autobus immobilisés pour justifier l'intervention d'un tiers», explique Normand Lamoureux, président du Syndicat du transport de la STCUM (CSN).

Le 26 novembre dernier, la direction de la STCUM a implanté, contre la volonté de ses 400 employés de garage, de nouveaux horaires de travail qui font perdre des



Gilles Lauzon





droits aux plus anciens. La journée de travail de 7 heures à 15h30 constituait, pour les employés de garage, l'horaire idéal auquel ils aspiraient, et qu'ils atteignaient seulement après avoir accumulé plusieurs années d'ancienneté. En imposant à tous la journée de 8 heures à 16h30, la société a fait disparaître ces acquis et provoqué des bouleversements dans la vie privée des employés touchés. Les travailleurs ont riposté en exerçant un droit inscrit dans leur convention collective: le refus d'effectuer des heures supplémentaires.

### L'entêtement patronal

Dans le but d'en arriver à une entente sur la question des horaires, le syndicat de l'entretien a soumis plusieurs propositions à la STCUM. Mais cette dernière, pour toute réponse, en a appelé au Conseil des

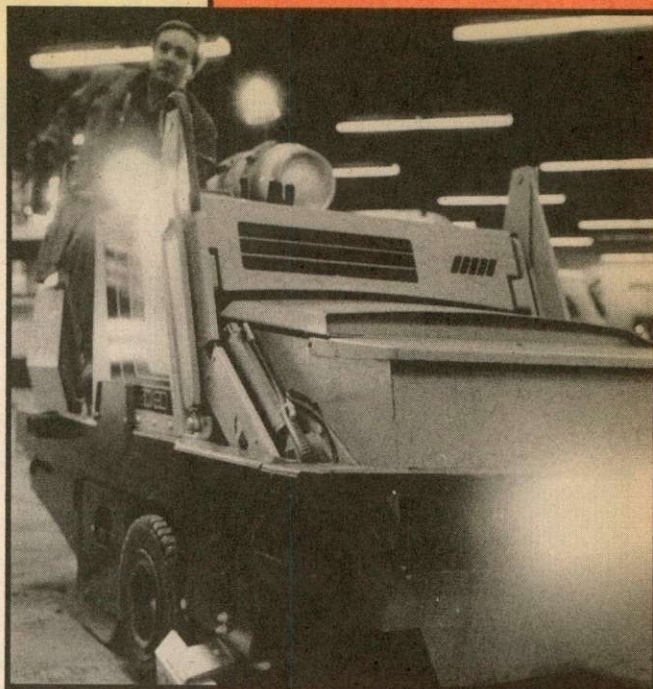
services essentiels et à la population par des déclarations publiques incriminant les syndiqués de l'entretien. Plus récemment, elle a tenté de recourir à la sous-traitance et elle a embauché des scabs, notamment au garage Saint-Laurent où les contremaitres

s'emploient à immobiliser les autobus.

Le syndicat du transport s'est alors tourné vers la Commission de la CUM sur le transport en commun, demandant que le problème des horaires de travail soit débattu publiquement: mais il a essuyé un refus. «*Qu'ont-ils à cacher? demande Normand Lamoureux. Ils prétendent que c'est une question de régie interne. Nous prétendons, nous, que c'est une question d'intérêt public qui déborde de beaucoup le cadre d'une convention collective. Car M. Robert Perreault, président du conseil d'administration de la STCUM, a déclaré au Devoir, le 16 janvier dernier, que les nouveaux horaires, qui font partie de la réorganisation de la STCUM, s'inscrivent "dans l'objectif à long terme de réduction de la flotte". Il nous semble que ce projet concerne la population au plus haut point et qu'il devrait être soumis à un examen public, large et démocratique.*»

Réduire la flotte et couper le personnel, tout en déclarant à la population que le service n'en sera

que plus efficace. Empêcher les autobus de sortir et déplorer publiquement le manque d'autobus. Couper les services, augmenter les prix, et regretter que la clientèle aille en diminuant. Oui, décidément, la STCUM est malade. Très malade!



Normand Lamoureux





# Geoffroy

par Pierre Vadeboncoeur

**J**'ai commencé à évoquer pour vous la pensée de la CTCC (CSN) d'il y a quelque quarante ans. Autant continuer. L'idéologie systématique y comptait pour peu, comme je le soulignais. C'était avant tout une pensée pratique en évolution constante et aussi une pensée relevant d'une morale ample et authentique, le tout joint à des principes de démocratie syndicale exprimés dans les constitutions des organismes, plus une certaine vision de la dynamique révolutionnaire universelle. Un nom a surgi sous ma plume à la fin de mon dernier article: Jean-Paul Geoffroy. Son exemple des années 50 est demeuré vivace dans mon esprit. D'ailleurs, Geoffroy est resté pour moi un ami.

La vraie pensée de la CSN était très incarnée dans des personnes. Elle ne s'en distinguait pas comme aurait pu s'en distinguer un simple système d'idées. Elle était toute fondue dans une mentalité et aussi dans un style de vie. Justement, Geoffroy. Puisque la pensée, à la CTCC, n'était guère abstraite mais plutôt quelque chose de vécu dans les faits et porté par des personnalités, dirigeons de préférence notre attention sur un de ces témoins en qui s'incarnait l'inspiration de la centrale. Cela nous en apprendra peut-être davantage. Car, pour ce qui est des idées, elles tenaient finalement à un ensemble de vues assez globales: la «justice» et la «charité» de la doctrine sociale de l'Église, l'exemple historique des luttes ouvrières en Occident depuis un siècle, une critique du capitalisme telle qu'on pourrait la qualifier de socialisante ou

*«Il me faisait penser à Saint-Exupéry, avec qui il avait d'ailleurs une certaine ressemblance physique. Je l'appelais le "Saint-Exupéry du syndicalisme".»* Jean-Paul Geoffroy est aujourd'hui juge en chef du Tribunal du travail. Il a servi la cause des travailleurs à la CTCC-CSN pendant près de vingt ans. On le voit ici, en mars 1959, alors qu'il se présentait au poste de police<sup>10</sup>, à Montréal, pour rencontrer des militants arrêtés au moment de la grève à Radio-Canada.





de socialiste \*, la connaissance du passé syndical québécois et américain depuis surtout 1935 environ, la grève de l'amiante qui avait servi de catalyseur à une prise de conscience sociale particulièrement vive en 1949, des lectures personnelles, l'influence du catholicisme social pour certains, et aussi, chez d'autres et quelquefois les mêmes, l'exemple universel de la gauche communiste et de la révolution sociale en marche dans le monde.

### Un portrait

Geoffroy. C'est embêtant, car il va falloir dire ce que je pense. Je ne suis pas sûr qu'il trouvera cela bien de son goût. Armons-nous donc du courage nécessaire et essayons d'évoquer un peu ce quidam-là.

Jean-Paul Geoffroy est la personnalité la plus profondément intégrée que j'aie connue, dans le sens que l'on va voir ici. C'est ce qui me frappait déjà dans nos jeunes années. (Je parlerai au passé. Ce sera plus facile.) Chez lui, l'action, la pensée, la générosité du tempérament, le sens de l'humain, tout cela était chez lui pratiquement indissociable, fondu ensemble, nullement abstrait. Il était l'exemple-type de ce que je décrivais plus haut: une pensée toute nourrie de sentiments humains, mêlés à une philosophie complètement assimilée et vécue. Un sens égal de l'absolu et du relatif. Aussi une bonne information de base, un bon savoir des grands courants his-

Sur cette photo d'époque - 1952- on peut reconnaître, de gauche à droite, Yvette Giroux-Baumans, secrétaire du service juridique, Pierre Vadeboncoeur, Gérard Pelletier, journaliste au *Travail*, plus tard ministre et ambassadeur, et Jean-Paul Geoffroy.



toriques et actuels de l'action sociale dans le monde, mais information et savoir tout assimilés chez lui à une pensée très personnelle et très autonome par rapport à ces sources. Une modestie de la pensée, je dirais. De la pondération dans les avancés. Une réflexion continue (c'était frappant: même dans le feu de l'action, une certaine lenteur tout intérieure et toute visible signalait chez lui le fond méditatif).

Marchand avait remarqué Geoffroy dès sa sortie de l'université. Celui-ci fit part à Marchand de son désir de travailler comme employé de la centrale. Cependant, bénéficiaire d'une bourse d'étude pour l'Europe, Geoffroy devait partir pour deux ans. Marchand consentit à ce départ et lui garantit pratiquement une place. Il avait une telle confiance dans cette recrue qu'il l'adjoignit à la direction générale de la grève dans l'un des centres de cette grève: à Asbestos, je crois. C'était un poste de grande responsabilité pour un homme aussi jeune et d'aussi peu d'expérience.

En France, Geoffroy avait été proche du groupe Économie et humanisme et du Père Lebreton. Il en fut sans doute influencé. Catholicisme de gauche, humanisme, pensée non figée dans des formules «scientifiques» rigides et péremptoires, esprit de recherche: il ne faut pas oublier qu'en France, le catholicisme social de gauche fut très fécond dans notre siècle, comme il semble l'être politiquement de nos jours en Pologne. Pensée riche par ses

\* Cependant, il ne faut pas chercher ce dernier aspect dans la doctrine «officielle» de la CTCC à l'époque. Elle n'y est pas.





Un an après le déclenchement de la grève des réalisateurs de Radio-Canada, le 29 décembre 1959, les principaux leaders syndicaux se réunissaient pour souligner l'événement. On reconnaît dans l'ordre habituel l'écrivain Marcel Dubé, président de la Société des auteurs, Jean-Paul Geoffroy, Fernand Quirion, président de l'Association des réalisateurs et Pierre Boucher, président de l'Union des artistes. Trente ans plus tard, Marcel Dubé rappelle avec un très grand respect les longues séances de négociations avec Radio-Canada, alors que Jean-Paul Geoffroy agissait comme porte-parole syndical.

sources, il donna par exemple la centrale CFTC devenue par la suite CFDT, Emmanuel Mounier et la revue *Esprit*, l'expérience des prêtres-ouvriers, etc.

Geoffroy n'était pas un théoricien. Il participa cependant dès le début à la revue *Cité libre*, qui n'était pas d'ailleurs une revue de théoriciens. Il prenait part aux réunions du groupe, y contribuant de sa réflexion, mais il n'écrivit jamais qu'un seul article: *Le procès Rocque: une abstraction*.

### Une pensée, une présence

Geoffroy n'écrivait pas. J'ai donc ici le problème de montrer la qualité de sa pensée, qui était semblable à la grande qualité de sa présence et de même racine. Il n'y a rien d'écrit. Il faut en avoir été témoin. Je dis «témoin», car la pensée de Geoffroy, d'une certaine façon, ne se distinguait pas de ses actes, de sa manière, de sa «présence».

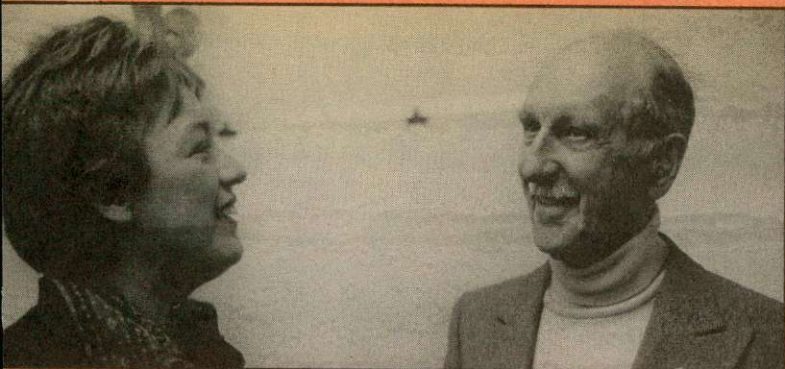
Il me faisait penser à Saint-Exupéry, avec qui il avait d'ailleurs une certaine ressemblance physique. Je l'appelais le «Saint-Exupéry du syndicalisme». Comme chez Saint-Exupéry mais dans un tout autre domaine, sa pensée était en rapport étroit avec sa propre humanité. Elle exprimait aussi, comme chez l'écrivain, une relation incessante avec les êtres. Elle était par là toujours sensible, toujours sentie. Mais elle exprimait aussi une relation vivante avec les choses, par exemple les situations concrètes, les réalités vécues du syndicalisme, de la même façon que chez Saint-Exupéry l'expérience du métier d'aviateur. Elle se faisait à mesure. Elle se déroulait devant nous comme une expérience du moment même. Il fallait pour cela l'amener à parler.

J'en ai été témoin quelquefois dans de petits groupes, alors que, mis en confiance, Geoffroy s'épanchait de ses idées, si l'on peut parler d'épanchement à propos des idées (mais c'est très précisément ce qu'il faisait), se mettant à réfléchir tout haut, à méditer tout haut. Il me pardonnera, mais c'était prodigieux d'éloquence et de contenu. D'une éloquence pour très petit auditoire, cinq ou six personnes, mais c'était extraordinaire. Malheureusement, il n'est pas très porté à ce genre d'exposition.

C'est dans ce que j'appellerais ce commentaire de la justice, de l'humanité, du combat et des amples changements sociaux rêvés qu'il nous était parfois donné de toucher pour ainsi dire la pensée de la CTCC, pensée qui était avant tout un esprit. □







Une Coalition formée d'organisations syndicales et populaires a demandé, le 12 février en conférence de presse, le rejet de l'étude d'impact sur les incidences environnementales des activités militaires aériennes au Labrador et au Québec, étude réalisée par une filiale de Lavalin pour le compte du ministère de la Défense nationale.

Selon le porte-parole de cette Coalition, M. Gérald McKenzie, de la Ligue des droits et libertés, il est impensable qu'une étude comportant autant d'erreurs puisse servir de caution à ces vols militaires à basse altitude. Aussi, la Coalition réclame-t-elle que la Commission d'évaluation environnementale fédérale refuse carrément ce rapport.

Appuyée à cette occasion par l'écologiste Pierre Dansereau (notre photo, en compagnie de la vice-présidente de la CSN Céline Lamontagne), la Coalition a demandé à nouveau l'arrêt de ces vols parce que «*ce sont l'ensemble des droits fondamentaux des Autochtones qui sont en cause: leurs droits territoriaux, leur mode de vie, leur culture, leur santé. Pour nous, ce sont des droits essentiels qui ne doivent pas être remis en question.*»

## Construction

### Relâche jusqu'en mars

Après avoir terminé la deuxième ronde de négociations à la table centrale le 2 février dernier, la coalition syndicale et l'Association des entrepreneurs en construction du Québec ont con-

venu de faire relâche un mois. Au retour, le 2 mars, les négociations entreront dans une phase cruciale qui devrait se terminer le 30 avril prochain, avec l'échéance de la convention collective.

## Ce fut du grand art!

Un spectacle de variétés comme il ne s'en fait plus depuis les happenings des années 60 (Ah non, pas encore!), tenant à la fois des Nuits de la poésie, des concerts rock et des ateliers de création, animé par le duo Jalbert et Bilo-deau, qui a laissé une marque indélébile dans le milieu journalistique. L'occasion: souligner la longévité de Michel Rioux à la direction du Service de l'information de la CSN, qu'il quitte après 12 ans! La direction, pas le Service, où il compte oeuvrer plusieurs années encore, bien qu'il en ait déjà vingt derrière lui. La fête fut un débordement d'affection comme il ne s'en produit qu'en de rares moments de grâce, pour emprunter un langage un peu désuet peut-être, mais qui s'accorde bien aux origines de notre ex-directeur. Car on l'aura remarqué sur la photo, il porte la bure capucine, qu'il dut abandonner jadis pour insubordination caractérisée et mauvais esprit, mais qui lui fut rendue ce soir-là par nul autre que le supérieur actuel de la communauté, le père Benoît Fortin, prêtre ouvrier, pionnier de la syndicalisation dans l'hôtellerie, alors qu'il travaillait au Hilton de Québec, voilà une quinzaine d'années. Mais comme Michel se plaît à le dire, les Capucins ont toujours été un peu

comme la branche prolétaire des Franciscains, eux-mêmes considérés comme les hippies de l'époque.



Bref, ce fut une fête d'amusement dans la grande tradition de la CSN, à laquelle ont participé trois présidents, dont un en exercice - on aura reconnu Gérald - et qui a permis de révéler un nouveau groupe, *les Bleus et les Roses*, dont fait partie notre nouvelle directrice, Thérèse Jean, et dont il faudra suivre la trajectoire dans notre chronique musicale. La photo confirme aussi la présence de deux collaborateurs assidus de *Nouvelles CSN*, Pierre Vadeboncoeur et Clément Trudel.

## Produits laitiers: des négos axées sur l'emploi

La protection des emplois devrait être au centre des prochaines négociations touchant quelque 800 travailleuses et travailleurs de trois coopératives de production laitière du Québec situées en Montérégie, dans le Bas-St-Laurent/Gaspésie et au Saguenay/Lac-St-Jean.

C'est ce que les responsables du secteur des produits laitiers et de la Fédération du commerce de la CSN (FC-CSN), Jean-Yves Beaulieu et Jean Lortie, ont déclaré à *Nouvelles CSN*, à Québec, le 31 janvier, lors d'une session de formation dispensée à une vingtaine d'officier-es des neuf syndicats concernés (notre photo).

Les représentant-es des syndicats ont profité de la session de formation de trois

jours pour mettre en place les bases d'une négociation regroupée dans le secteur des



produits laitiers. Les délégués des syndicats se sont en effet entendus pour coordonner leurs négociations à trois chapitres et déposer des demandes communes sur les augmentations et l'indexation de salaires, et la durée des conventions collectives.

Les syndiqué-es concernés par les prochaines négociations dans les coopératives de production laitière travaillent pour Agropur, à Granby, pour Purdel à Amqui, au Bic, à Mont-Joli, à Rimouski et à Trois-Pistoles, ainsi que pour Nutrinor à Chambord, à Kénogami et à Normandin.



## Têtes chercheuses

Le saviez-vous? Le Service de la recherche de la CSN, composé d'une équipe de huit salarié-es spécialisés en économie, en sociologie et en relations de travail, prépare à votre intention des études du plus grand intérêt tant sur la conjoncture globale que sur des points particuliers de la convention collective. Périodiquement, nous rendrons compte des nouvelles parutions.

### Le Bulletin

À compter du 17 février et sur une base trimestrielle, le Service éditera un bulletin de quatre pages destiné principalement mais non exclusivement aux responsables de la négociation. On y trouve, sous une forme condensée, les principales notes statistiques: indice de prix, variation de la rémunération, conflits de travail, etc. Également au sommaire du premier numéro, deux brèves études: la loi des régimes de rentes et la formation professionnelle.

### Petit regard

*Petit regard sur la conjoncture* publié l'an dernier avait connu un bon accueil. On récidive donc cette année. Vous y trouverez, en seize pages, tout ce que vous voulez savoir sur les mystères de la vie économique au pays: la croissance, les taux d'intérêt, les menaces de récession.

### D'autres études

À signaler, deux études de l'économiste François Aubry: *La reprise économique au Québec, croissance et inégalités* et *L'indexation: la protection du pouvoir d'achat pour tout le monde*, présentées au Conseil confédéral de décembre dernier. Des sujets difficiles, il va sans dire, mais traités de façon à les rendre compréhensibles, accessibles.

Pour vous procurer ces textes (parfois gratuitement, souvent moyennant des frais modestes):  
Centre de documentation de la CSN (514-598-2151).

## Québec crie au scandale

Des projets comme les aime Robert Bourassa fleurissent dans la région de Québec, sans que les précautions élémentaires n'aient été prises, particulièrement au plan de l'environnement.

Le Conseil central est intervenu, le 9 février, pour dénoncer la manière dont étaient gérés deux de ces projets: Glaverbec et Alumax. «Un développement assis sur des bases durables, respectueux du milieu et créateur d'emplois: fort bien», a déclaré la présidente Nicole Madore. Mais il est scandaleux que la population soit écartée ou ignorée dans le processus qui mène à l'implantation de ces industries.

Il a été démontré que l'usine Glaverbec émettrait sur Québec et sa banlieue des tonnes de silice, du haut d'une cheminée de 80 mètres, alors que le transbordement d'alumine sur les berges du Saint-Laurent, à la hauteur de Sillery, risque de défigurer à jamais l'un des plus beaux sites du monde.

## Voyageur: solidarité avec les militants suspendus!

Malgré les règlements intervenus chez Voyageur au mois de décembre dernier, les conflits de travail ne sont toujours pas terminés pour huit militants des syndicats FEESP-CSN, dont les présidents des syndicats.

Ceux-ci font en effet l'objet de suspensions variant de 3 à 12 mois, pour un total de 194 semaines!

Pour soutenir adéquatement nos camarades, suffisamment pénalisés à la suite de conflits longs et durs, le Comité du fonds d'aide aux quatre syndicats de Voyageur a été mis sur pied.



## «Venez donc voir le travail que nous faisons!»

Pendant un peu plus de deux heures, une vingtaine de techniciennes de la FAS ont occupé, le 5 février, les locaux du comité patronal de négociation de la santé et des services sociaux. Elles ont ainsi surpris le principal représentant du CPNSSS, Jacques Paradis, au cours d'une réunion. Elles en avaient long à lui dire sur le travail qu'elles accomplissent quotidiennement dans les établissements de santé.

«Notre travail mérite d'être reconnu à sa juste valeur. Nous jouons un rôle clé dans le recouvrement de la santé du monde:

*prélèvements de sang, de tissus, analyses, études, transfusions sanguines, traitements du cancer, infections, tumeurs, etc. Sans nous, pas de diagnostic, pas de thérapie, pas de traitement. Nous avons des responsabilités importantes, que le gouvernement doit reconnaître en apportant les correctifs nécessaires à nos salaires.»*

Les techniciennes ont insisté: «Si vous avez des doutes quant au travail que nous accomplissons, venez donc faire un tour dans nos établissements. Vous serez à même de constater que nos demandes ne sont pas exagérées.»

## Bienvenue!

### Plomberie Idéal

Les 48 camionneurs et employé-es de l'entrepôt de Plomberie Idéal ont récemment adhéré à la Fédération du commerce de la CSN (FC-CSN). Plomberie Idéal opère des centres de distribution à Brossard, Laval, Outremont et Montréal.

### Abattoir Ouellet

Les 78 travailleuses et travailleurs de l'Abattoir Ouellet, à Ste-Perpétue, à proximité de Drummondville, jusque là membres d'un syndicat indépendant, se sont prononcés, très majoritairement (86,27%), le 13 février dernier, en faveur d'une affiliation à la FC-CSN.



## Mises à pied chez Alcan

Le 16 janvier dernier, la compagnie Alcan de la Mauricie annonçait à la dernière minute à l'exécutif du syndicat sa décision unilatérale de fermer le département où est fabriqué le fil à souder, mettant ainsi à pied 42 travailleurs sur les 96 qu'elle compte. La compagnie justifie cette décision par sa position non concurrentielle avec les États-Unis et l'Argentine dans ce domaine.

L'exécutif du syndicat, qui a appris cette nouvelle une heure seulement avant l'ensemble des travailleurs, a dû vite reprendre les choses en main pour maîtriser la situation dans l'usine et tenter, à tout le moins, de minimiser les effets causés par la fermeture de ce département. Ainsi, les rencontres entre l'employeur et le syndicat ont permis d'établir des modalités relatives aux mises à pied (paie de séparation, préretraite, reclassement) et à la réorganisation du travail.

De plus, les travailleurs ont accepté, le 28 janvier dernier, lors d'une assemblée générale, le principe d'un horaire de fin de semaine qui permettra la poursuite des opérations sept jours par semaine. Cette mesure permettra de sauvegarder 17 des emplois qui devaient disparaître.

Pour le syndicat, la compagnie Alcan n'a pas de raison valable de réduire ses opérations, avec le potentiel que représentent les nouvelles installations de l'usine Alcan de la Mauricie après cinq ans d'existence. L'exécutif du syndicat considère que la compagnie devrait plutôt mettre ses efforts dans la réalisation de projets à court et moyen termes qui permettront la mise en place de nouvelles productions dans le domaine de la transformation de l'aluminium, d'autant plus qu'elle peut compter sur la présence d'une main-d'oeuvre spécialisée.

Le ministère du Travail a bloqué la requête en accréditation déposée récemment par les Travailleurs unis de l'alimentation (TUAC) de la FTQ. Le projet de syndicalisation des employé-es actuels du Manoir Richelieu par la FTQ est mis sur la glace pour laisser le temps aux procédures juridiques enclenchées par la CSN de suivre leur cours.

Voilà du moins ce que le journal *Le Soleil* rapportait dans son édition du 13 février dernier. Le président des TUAC, Marcel Tremblay, a beau fulminer, rager et invoquer sur le dos de la CSN «une erreur technique, sinon tactique», il va devoir attendre quand même.

En dépit du jugement Morin du tribunal du Travail, rien n'est encore éclairci quant au lien de droit entre le gouvernement du Québec et Raymond Malenfant, nou-

## Manoir Richelieu

### Les TUAC devront attendre!

vel acquéreur du Manoir Richelieu. La CSN a déposé, le 30 janvier, une requête en évocation à la Cour supérieure de La Malbaie, district de Charlevoix. La CSN conteste la décision du juge Morin et demande, entre autres, que la Cour supérieure constate la transmission des droits et obligations à la famille Malenfant en vertu des articles 45 et 46 du Code du Travail et qu'elle déclare la famille Malenfant liée par le certificat d'accréditation et la convention collective du syndicat CSN du Manoir Richelieu.

Dans l'état actuel des choses, la syndicalisation par les TUAC de celles et ceux qui sont présentement à l'emploi du Manoir Richelieu équivaut carrément à un manque d'éthique syndicale. Mais d'autres cas ont déjà démontré que ce n'était pas particulièrement une question d'é-

thique qui gênait des groupes affiliés à la FTQ. En effet, on se rappellera, entre autres, la façon dont a procédé le Local 298 dans le cas du Wandlyn à Rimouski, aujourd'hui devenu un Motel Universel, encore une propriété de Raymond Malenfant. Au moment de la transaction, Raymond Malenfant a licencié les 29 employés, membres de la section 298 de l'Union des services (FTQ) pour en réembaucher 18 autres. Les employés licenciés ont bien déposé une plainte au bureau du commissaire général du Travail mais, à la demande de la section 298, ils ont dû y renoncer. La plainte en vertu de l'article 45 du Code du travail n'était pas recevable. Du même souffle, le 298 offrait ses services pour syndiquer les 18 nouveaux employés du Wandlyn, sans se soucier de ce qui arrivait des 29 autres qui s'étaient fait prendre leur emploi.

## De la qualité de la langue à celle de l'imprimé



Monique Bisson, Hélène Cajolet-Laganière, Normand Maillet, *Guide linguistique à l'intention des imprimeurs*, Cahiers de l'Office de la langue française, Les publications du Québec, 1989, 134 pages, 9,95\$.

Ce guide a été préparé à l'intention des imprimeurs et de toutes les personnes qui travaillent à la conception, à la rédaction et à la

révision des imprimés administratifs.

Toutefois, ce guide s'avère intéressant pour les organismes, les syndicats et même pour certains types d'emplois, tels les magasiniers qui sont appelés à faire imprimer divers formulaires. Vous y trouverez des exemples de présentation d'imprimés types, tels le bon de commande, le bordereau de transmission, la carte de membre... De plus, toute une section du livre est consacrée au vocabulaire à utiliser dans la rédaction des imprimés afin d'éviter plusieurs erreurs

courantes et anglicismes que l'on retrouve souvent dans ces imprimés.

Bref, c'est un instrument de travail pratique et facile à consulter. Il vise à fournir un matériel de base afin d'uniformiser la présentation des imprimés administratifs et d'améliorer la qualité du français utilisé dans ces documents.

Vous pouvez vous procurer ce guide dans les librairies depositaires des publications du Québec, chez l'Éditeur officiel du Québec ou encore, le commander par téléphone au 1-800-463-2100.

**Le français au travail**  
*ça s'impose!*



# Not by bullets!

par Clément Trudel\*

**E**n quelles circonstances fut inventée la formule «le quatrième pouvoir»? Pas en l'honneur de la presse, comme on le dit couramment, mais bien à propos des chroniques d'un écrivain politique éminent, William Cobbett, qui prit fait et cause pour les Irlandais catholiques, empêchés à l'époque de siéger au Parlement de Londres et tenus dans des conditions d'exploitation qu'il dénonçait dans son canard, le *Political Register*, fondé en 1802!

W. Hazlitt écrit de Cobbett, en 1822, qu'il était devenu en quelque sorte un quatrième pouvoir (fourth estate), après le Roi, les Lords et les Communes britanniques. Cobbett était protestant, il avait servi au Canada dans les troupes britanniques (1785) avant de vivre en France et aux États-Unis. D'abord hostile à la rébellion des Irlandais qui, depuis 1800, avaient perdu leur Parlement, cet observateur au franc parler se signala en soulignant quelques faiblesses du héros catholique des Irlandais, Daniel O'Connell, et parvint à mener une lutte courageuse pour l'émancipation des Irlandais.

C'était ici l'époque des Patriotes... S'agissant de l'Irlande, Cobbett écrivait en 1815 -année où Louis-Joseph Papineau devint président de la Chambre d'assemblée- que «ce n'est pas par des balles et des baïonnettes» qu'il fallait procéder, mais bien par la conciliation, et qu'il fallait persuader les Irlandais de leurs devoirs et de leurs droits relevant d'un «droit naturel et légitime».

Dans les six provinces du nord de l'Irlande (Ulster), il se pose aujourd'hui encore un problème de droits bafoués pour la main-d'oeuvre «catholique», comme est à

même de le vérifier la société Bombardier qui a acquis en octobre 1989 l'usine Short Brothers, de Belfast. Ce ne sont plus les lois britanniques d'assistance aux pauvres, comme au temps de Cobbett, qui sont en cause, mais le droit pour tout Irlandais de vivre décemment par un travail qui, on ne le sait que trop, n'est pas aisé à obtenir si l'on est né catholique...

Bombardier, fleuron de

tes» de l'Ulster pour mettre en pratique ce voeu pieu. C'est pourquoi une délégation québécoise qui s'est rendue en Irlande du Nord vient de demander aux compagnies québécoises et canadiennes faisant des affaires dans cette partie du Royaume-Uni de se laisser guider par les (neuf) principes établis par Sean MacBride, que la ville de New York et plusieurs organisations syndica-

mener plutôt à des décennies de frustrations.

Pour ceux et celles qui ont à coeur le respect des droits humains, particulièrement dans cette terre «britannique» qui est censée nous avoir initiés au «fair-play», il est bon de vérifier si Londres accordera une enquête judiciaire, comme le demande Amnesty Internationale, sur sa politique de tirer à vue sur de présumés terroristes et si l'on s'empressera d'offrir des excuses à ceux qui, depuis 14 ans ou plus, font de la prison sans que leur culpabilité ne soit clairement établie (quatre détenus ont ainsi été relâchés mais d'autres révisions devraient être décrétées).

Quant aux principes mis au point par MacBride (qui fut prix Lénine de la Paix et prix Nobel de la Paix), ils tiennent au gros bon sens dans une société qui veut continuer à se prévaloir du label démocratique: ne pas privilégier un groupe religieux par rapport à l'autre lors de mises à pied ou de rappel au travail, mettre au point des programmes pour augmenter la compétence des travailleurs appartenant à des groupes minoritaires (envers lesquels devraient exister des mesures de sécurité suffisantes), embaucher des cadres supérieurs veillant à l'application des principes du programme d'action positive, etc.

Et pourquoi ne pas souhaiter que catholiques et protestants se comportent là-bas en chrétiens, ce qui aidera peut-être Bombardier à ne pas faillir à son engagement de justice? Si seulement un seul autre Cobbett apparaissait à l'horizon!

\* Clément Trudel est journaliste au journal *Le Devoir*



l'économie «québécoise» devenu partie à bien des initiatives qui ne tiennent plus compte des frontières, a par son président du conseil, Laurent Beaudoin, confirmé dans une lettre au comité Québec-Irlande que Shorts entend appliquer un programme d'équité dans l'emploi «selon les termes du Fair Employment Act» adopté en 1976. À moyen terme, Bombardier entend passer de 11,28% de travailleurs catholiques à 25% (l'effectif est d'environ 7 000 travailleurs à cette usine). Mais il faudra sans doute bien du courage pour résister au chantage permanent des «anti-papis-

les ont déjà adoptés.

Dans sa conférence de presse du 7 février, la délégation, dont faisaient partie Pierre Paquette et Peter Bakvis, de la CSN, et le maire suppléant de Montréal, Nicole Milhomme, a fait un constat de discrimination due à des coutumes d'embauche remontant à plusieurs décennies. Les travailleurs catholiques de l'Ulster sont en effet deux fois et demie plus exposés à chômer que leurs collègues protestants. Si Shorts persiste à n'embaucher qu'un catholique sur cinq, comme ce fut le cas l'an dernier, le moyen terme dont parle Bombardier pourrait



## Pérou

## Grève en pays de guerre

17 000 mineurs de l'entreprise nationale «Centromin Peru» poursuivent (au moment où ces lignes sont écrites) une grève amorcée le 13 janvier pour obtenir des augmentations de salaires et l'amélioration des conditions de vie. Cette grève se déroule dans un effroyable contexte de misère et de guerre. Dans ce pays qui compte 21 millions d'habitants, 10 millions sont en état de pauvreté absolue au sens de la Banque mondiale; 20% de la population seulement satisfait au minimum nutritif journalier, 2400 calories et 65 grammes de protéines. Le chômage et le sous-emploi atteignent 3,7 millions de personnes. Et cette situation économique ne cesse de se dégrader: l'hyperinflation a dépassé officiellement 5 000% en 1989, le produit intérieur brut a chuté de 20%, le revenu réel des salariés de 50%. De plus, la guerre civile menée dans le pays depuis huit ans a fait 15 000 victimes et coûté 10 milliards de dollars, soit les deux tiers de la dette du pays. Mario Vargas Dosa, romancier et candidat de la coalition de droite à la présidence en mars, commente la situation. S'il est élu, le peuple devra supporter une politique de choc qui augmentera le chômage. Plus explicites, ses conseillers estiment qu'«il y aura des morts et des blessés». L'hécatombe risque de se déclencher avant les élections, puisque le gouvernement militarise actuellement la zone d'Oroyal où a lieu le mouvement de grève des mineurs.

## Pakistan

## À feu et à sang

Près d'un milliard d'êtres humains vivent en Inde et au Pakistan. Et pourtant, à part les clichés touristiques ou les flashes sur les catastrophes, peu d'informations nous parviennent de cette région du monde. Le 7 février, une grève générale a éclaté à Karachi, faisant 35 morts et 110 blessés. Le débrayage avait été organisé par le Mouvement national mojahir (MQM), représentant les immigrants musulmans venus d'Inde et dénonçant la répression du gouvernement de Benazir Bhutto. Voilà pour l'information véhiculée par les grandes agences de presse. L'explication de fond se fait toujours attendre.

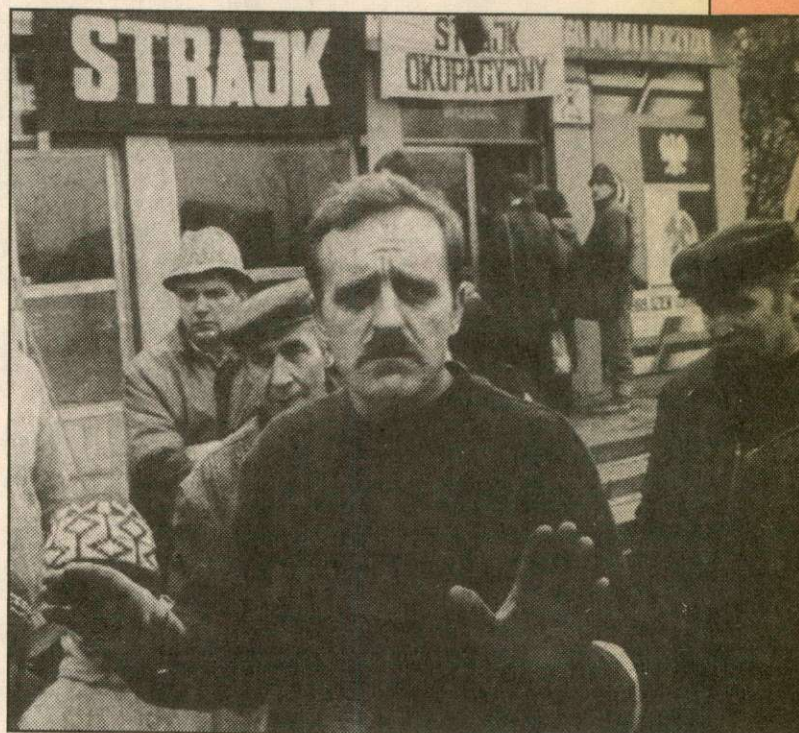
## Hongrie/Grèce

## Des syndicats d'opposition

Notre époque, on le sait, est marquée par l'intégration des partis politiques à l'échelle du monde et, toutes tendances confondues, aux intérêts du capital financier. Par chance, l'actualité nous rappelle fréquemment que l'opposition en faveur des peuples se manifeste par l'action des organisations populaires et syndicales. Le 29 janvier, 20 000 personnes manifestaient, à Budapest, à l'appel des syndicats des ouvriers de l'acier, contre la détérioration du niveau de vie. Sándor Magy, secrétaire général de la fédération des syndicats, déclare: «Nous ne voulons pas utiliser notre arme ultime, la grève générale, mais nous ne l'éliminons pas non plus.» Le 25

janvier, une grève générale éclate en Grèce. L'action de masse lancée par la Confédération générale des travailleurs de Grèce (CGTG, 1,7 million de membres) est un succès: le pays est paralysé. De plus, plusieurs ministères sont occupés; le gouvernement qualifie ces actions de «mobilisations sauvages, antisociales et illégales». Illégales peut-être, mais antisociales?... Voyons voir. Depuis deux semaines, la CGTG mène d'après négociations avec

la Fédération des industriels grecs pour le renouvellement des conventions collectives. Les enjeux de fond défendus par les syndicats concernent le bien-être de l'ensemble de la population, puisqu'on réclame une réforme de la fiscalité, des mesures pour les entreprises en difficulté, l'augmentation des retraites, de l'allocation-chômage et des bas salaires. Le gouvernement a assuré qu'il «ne cédera pas aux agitateurs».



L'inquiétude est manifeste chez ce mineur polonais de Haute-Silésie lors des grèves de janvier

## Pologne

## «Y en a pas un sur cent...»

...et pourtant ils existent», chantait Léo Ferré en parlant des anarchistes. Et bien, ils sont apparus à Varsovie le 12 janvier dernier, ces anarchistes, une centaine plus précisément, manifestant «contre le capitalisme» et «contre la hausse des prix». Les cibles: le POUP (Parti ouvrier unifié de Pologne), le Parlement polonais et ...Solidarité. Geste isolé? Non. Mouvement précurseur, plutôt. Parce que quelques jours plus tard, 7 500 mineurs du charbon débrayaient pour des augmentations de salaires. Il s'agissait de l'action de grève la plus significative depuis l'accession, en juin, des leaders de Solidarité au Parlement polonais.



# PARLONS MÉDIA ÇA PRESSE!



par Jacques Guay

## TV 5 ou la télévision retrouvée

**A**imeriez-vous voir, en une demi-heure chaque soir, ce que les télévisions québécoises, y compris *Radio-Québec*, offrent de meilleur comme informations ou reportages sur le Québec et le Canada français?

Avec, en prime, des entrevues et des petits dossiers exclusifs sur des questions d'actualité? Et des images ne venant pas seulement de Montréal, mais de différentes régions?

Dans une formule tenant à la fois du téléjournal et du *Point*, sans faits divers et sans publicité?

C'est possible. Et très simple. Vous n'avez qu'à synthoniser TV 5 à 19h30. À condition, bien sûr, d'être abonné au câble. Ce qui est, par ailleurs, nécessaire parfois, à Québec notamment, pour pouvoir capter les stations locales clairement.

Sans effets spéciaux, avec même à l'occasion des petites erreurs techniques, Pascale Nadeau et Philippe Bélisle, les animateurs, présentent une

émission d'informations qui fait appel autant à *Radio-Canada* qu'au réseau TVA ou à *Quatre-Saisons*. Selon l'esprit même de ce qu'est TV-5.

C'est un peu comme si on avait mis sur pied une agence de presse télévisuelle. Les journalistes à l'écran ne sont plus des concurrents, mais forment une équipe où *Télé-Métropole* complète *Radio-Canada* et où même *Quatre-Saisons* offre son savoir-faire. Les reportages viennent tout aussi bien de Toronto, d'Ottawa, de Moncton que de Sept-Îles.

Un soir, comme je le soulignais dans la dernière livraison de *Nouvelles CSN*, on retrouve les Algonquins du Lac Barrière. Un autre, c'est l'ex-député de Verchères, Jean-Pierre Charbonneau, que l'on revoit en Afrique où il oeuvre comme chargé de projets pour un organisme d'aide au tiers-monde.

Une demi-heure plus tôt, à 19h00, avec à peine

quelques heures de décalage, ce sont les nouvelles d'*Antenne 2*: le monde vu par les Français. Et voilà qui nous change des réseaux américains.

En une heure chaque soir, de 19h00 à 20h00, on a enfin droit à de la télévision différente.

Il faut dire que depuis l'automne, par ailleurs, *Antenne 2* était bien servie en grosses nouvelles avec la chute du mur de Berlin et l'effondrement des régimes communistes en Europe de l'Est.

Ses journalistes étaient partout. Alors que les réseaux américains s'enlisaient à Panama.

Fruit probablement des échanges amenés par la création de TV 5, j'ai noté que de plus en plus, non seulement *Radio-Canada*, mais également TVA, font appel aux images d'*Antenne 2* au lieu de traduire, parfois péniblement, les grands réseaux américains.

J'avoue que je n'y cro-

yais pas tellement au début. Comme plusieurs, probablement, je craignais qu'on nous serve encore du réchauffé, des vieilles nouvelles.

Et il arrive, effectivement, que certaines émissions soient d'une actualité défraîchie.

Mais en ce qui concerne l'information et les affaires publiques, quelle fenêtre ouverte sur le monde! Quelle télévision intelligente!

Durant les fêtes, j'ai passé quelques nuits, lors des reprises, à suivre, notamment, les reporters d'*Antenne 2*. Je n'oublierai jamais ces deux heures à Bucarest avec le premier ministre roumain Petre Roman, à l'émission *Sept sur Sept*.

La formule est tout simplement la suivante: une vedette de l'actualité est appelée à commenter un résumé des manchettes de la semaine en France.

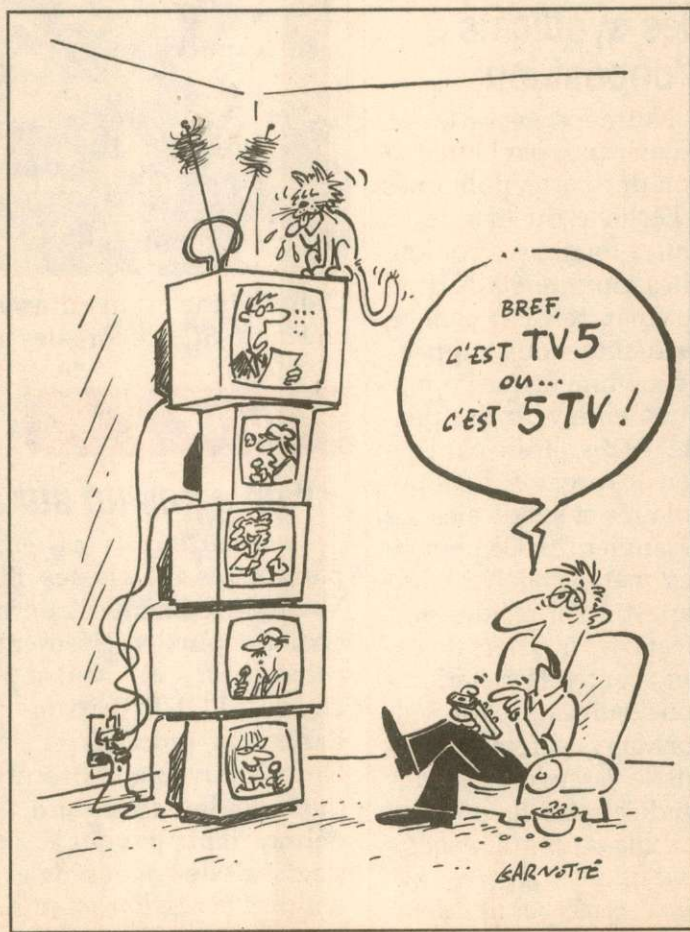
C'était un plaisir que d'entendre cet universitaire, formé notamment à Toulouse, récemment propulsé en politique, s'exprimer avec élégance en français, sans hésitations, sans détour mais avec beaucoup de subtilité. Ce qui frappait, c'était son intelligence. On sentait un cerveau derrière les paroles.

Quel contraste avec nos pauvres politiciens dont la langue maternelle est pourtant le français, et qui n'osent pas sortir des formules que leur ont fabriquées leurs faiseurs d'images!

TV 5 ou la télévision retrouvée.

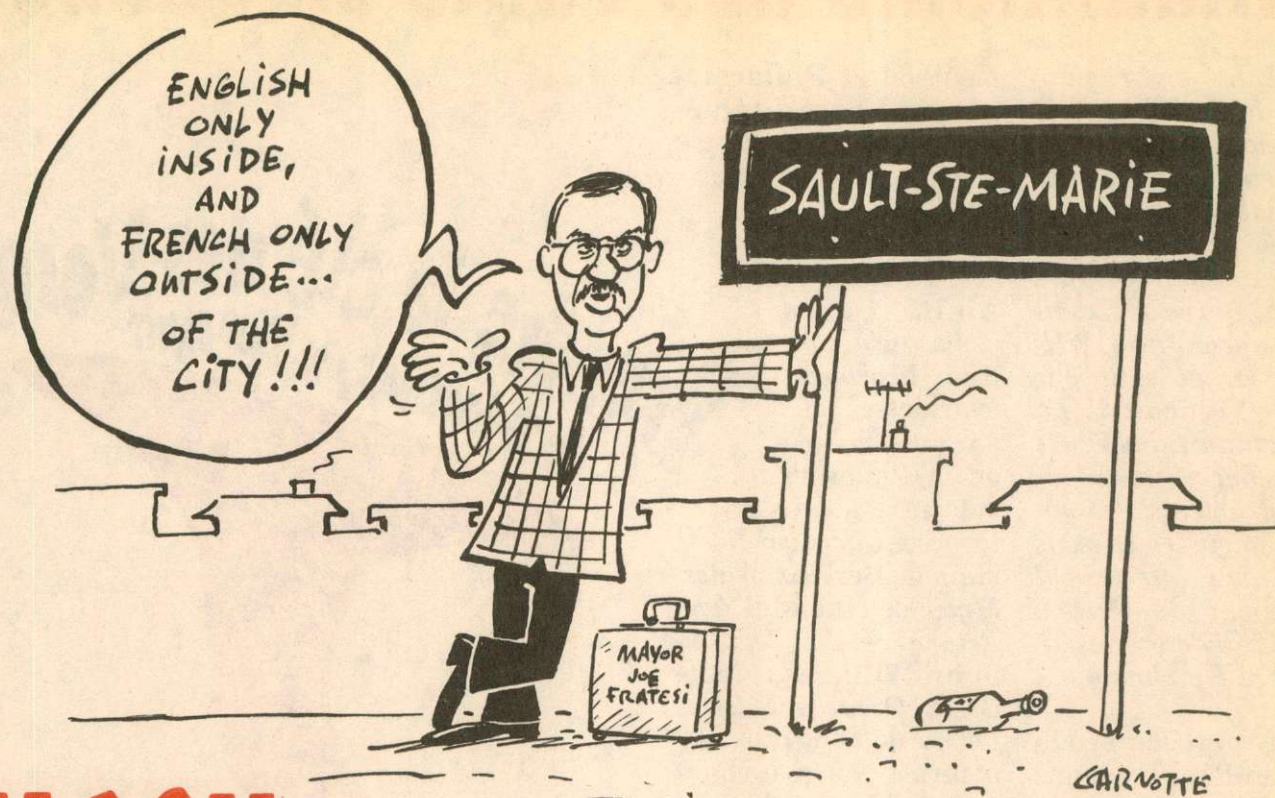
«*Pourvou que ça doure*», comme disait la mère de Napoléon.

Faudrait surtout pas que les cotes d'écoute montent trop, nos télédiffuseurs pourraient bien se retirer.



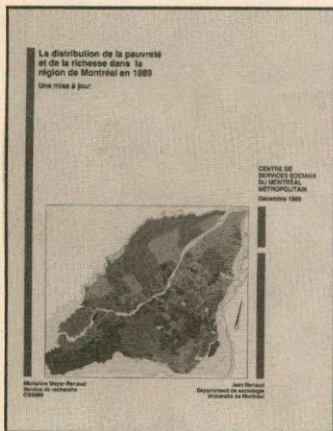


## LA LOI 178, VERSION ONTARIENNE...



# FLASH

## La pauvreté et la ville



Micheline Mayer-Renaud et Jean Renaud, *La distribution de la pauvreté et de la richesse dans la région de Montréal en 1989*, CSSMM, 1989, 45 p. plus annexes, 15\$

**B**ien peu d'ouvrages à caractère scientifique soulèvent autant de débats que ceux qui touchent à la pauvreté. On n'a qu'à penser aux vagues qu'a soulevées la publication du rapport du Conseil des Affaires sociales, *Le Québec cassé en deux*. On doit s'attendre au même phénomène avec la publication, par le Centre de services sociaux du Montréal métropolitain (CSSMM), de l'étude de Micheline Mayer-

Renaud et de Jean Renaud sur la distribution de la pauvreté et de la richesse dans la région de Montréal.

Les auteurs de l'étude ont utilisé un indice de statut socio-économique basé essentiellement sur deux facteurs: le revenu et la scolarité des individus, tels que recensés en 1986. Cela leur permet d'arriver à une analyse assez fine de la réalité de la pauvreté, qui dépasse la simple notion fondée sur le seuil de pauvreté.

Comme il s'agit de la seconde étude du genre, la première ayant porté sur le recensement de 1981, les auteurs sont en mesure d'établir des comparaisons utiles aussi bien pour les administrations des services sociaux et des services de santé que pour les mouvements sociaux.

Selon les auteurs de l'étude, l'analyse de la répar-

tion de la pauvreté et de la richesse dans la région du Montréal métropolitain en 1986 montre que la pauvreté s'est étendue depuis 1981 vers le nord-ouest et le sud-ouest de l'Île de Montréal. Ceci les amène à parler du «S» de la pauvreté, plutôt que du «T» inversé auquel leur analyse précédente nous avait habitués.

C'est ainsi qu'ils constatent que les secteurs défavorisés sont surtout situés entre l'avenue du Parc et la rue Papineau du nord au sud, avec une extension vers Montréal-Nord et une base qui va, au sud, d'Hochelaga-Maisonneuve jusqu'à Pointe St-Charles et même Ville La-salle.

Mais il existe des îlots de pauvreté un peu partout sur l'Île de Montréal et à Laval. L'analyse de l'évolution de la région depuis 1981 permet de constater que cer-

taines zones se sont appauvries alors que d'autres s'enrichissaient. Parmi les premières, on note une zone située près de l'autoroute métropolitaine et une autre située à Laval, alors que les secondes se concentrent dans le Vieux Port et dans une zone autour de l'axe du boulevard St-Joseph.

Une autre constatation importante des auteurs de l'étude, c'est l'accélération des changements quant à la distribution de la richesse. En effet, de 1981 à 1986, il y a eu autant de modifications qu'entre 1971 et 1981. Pour celles et ceux qui vivent chaque jour les problèmes d'appauvrissement, qu'ils prennent la forme d'une perte de pouvoir d'achat, d'une précarisation des emplois, du chômage, il ne s'agit pas là d'une surprise.

Pierre Paquette



# Philharmonie des Vents du Québec

«*Tout en remarquant la jeunesse et le professionnalisme de la Philharmonie des Vents du Québec, nous avons apprécié la beauté et la variété de son répertoire musical, qui va de Haendel jusqu'à John Williams en passant par Gilles Vigneault. La Philharmonie des Vents du Québec met en valeur des instruments, des cuivres, comme les bassons et les tubas, qui ne sont pas toujours appréciés à leur juste valeur dans un orchestre symphonique.*»

Le conseiller syndical Jean-Paul Lévesque et une employée de la compagnie d'assurances Les Coopérants, Denise Guillet, ont assisté, le 5 février dernier, à la Salle Claude-Champagne, à Montréal, au concert de financement et de lance-



Alain Cazes, directeur artistique de la Philharmonie des Vents du Québec.

Diplômé en 1978 du Conservatoire de musique de Montréal, Alain Cazes est tuba solo à l'Orchestre Métropolitain et il joue régulièrement avec l'Orchestre Symphonique de Montréal, la Société de Musique Contemporaine du Québec et l'Orchestre des Grands Ballets Canadiens.

ment de la **Philharmonie des Vents du Québec**, «l'unique orchestre à vents professionnel au Canada».

Dirigés par Alain Cazes (tuba) et André Moisan (clarinette), les 45 musicien-nes de la Philharmonie ont entre autres interprété *Carnaval Romain* de Berlioz, *Water Music* de Haendel, *The Return of the Jedi* de John Williams, *Finale de la Quatrième Symphonie* de Tchaïkovsky et un pot-pourri de chansons de Vigneault, dont *Les mots du dimanche*, *Mon pays*, *Jack Monnoy*, *Jos Monferrand* et autres.

## Une mission

Formée il y a moins d'un an, la **Philharmonie** s'est donné comme mission de faire connaître les auteur-es du Québec et du Canada, d'initier les jeunes aux instruments à vent et de raviver ce genre de musique.

À l'issue du concert bénéfice, Denise Guillet, ravie de ce qu'elle venait d'entendre, s'est promis d'assister à la prochaine audition de la **Philharmonie des Vents du Québec**, le 28 avril prochain, à la Salle Pollack de la Faculté de musique de l'Université McGill, 550 Sherbrooke ouest. Ce soir-là, la **Philharmonie** devrait interpréter une création de **Walter Boudreau**, *exinfoniaque*, aujourd'hui

Prendre la clé des Vents  
de Tchaïkovsky à Vigneault



directeur artistique de la Société de Musique Contemporaine du Québec. D'ici là, les mélomanes pourront se reprendre en synthonisant le FM de Radio-Canada (100,7) qui diffusera, le 15 mars, le récital donné

par la **Philharmonie** le 5 février dernier. Ce sera alors pour eux une occasion de *Prendre la clé des vents* (de Tchaïkovsky à Vigneault)!

Michel Crête



## «Où c'est qu'elle est, la CSN?»

**L**a scène se passe dans le bureau du syndicat des travailleurs du papier d'Abitibi-Price de Kénogami, au Saguenay. La direction du syndicat a entrepris de rencontrer personnellement tous les nouveaux membres qui entrent à l'usine. Bel exemple, en passant, de ce qu'on appelait à l'époque le «maintien syndical». On s'était aperçu que les nouveaux avaient tendance à croire qu'en recevant leur convention collective des mains du service du personnel, c'était comme un cadeau que leur faisait la compagnie.

De là à conclure que les conditions de travail et de salaires étaient arrivées comme par enchantement et que le syndicat - donc la CSN - n'avaient rien à y voir, il n'y avait qu'un pas, d'ailleurs allégrement franchi.

La question arrive donc: «Où c'est qu'elle est, la CSN?»

«Regarde-nous, elle est ici! C'est nous autres!», répond sur-le-champ Réal Blanchette, de l'exécutif du syndicat.

Je ne crois pas avoir entendu, depuis vingt ans, meilleure définition de la CSN: autonomie, responsabilité locale, liberté.

C'est en me remémorant cette anecdote qu'il m'est venu à l'esprit que le fabuliste Jean de La Fontaine devait avoir entendu parler de certaines unions affiliées à la FTQ. Par exemple, tenez.

En 1979, les employés d'entretien de la Commission scolaire régionale de l'Outaouais forment un syndicat affilié à la CSN. Une grève est déclenchée. La CSRO les remplace par des scabs. Le Local 298 syndique les scabs, ce qui conduit la Cour suprême à démolir, 9 ans plus tard, l'article 45 du Code du travail.

«Quittez les bois, vous ferez bien, disait le chien au loup. Vos pareils y sont mi-

sérables. Suivez-moi, vous aurez un meilleur destin.»

En 1985, M. Raymond Malenfant achète un hôtel à Rimouski. Les 29 employés sont licenciés. Le Local 298 demande aux travailleuses et travailleurs de retirer leurs plaintes; en même temps, l'agent d'affaires du 298 offre ses services pour la syndicalisation des scabs.

«Que me faudra-t-il faire, demanda le loup. Presque rien: donner la chasse aux gens portant bâtons, et mendiants. Flatter ceux du logis, à son maître complaire.»

En janvier, le Local 503 des Travailleurs unis de l'alimentation et du commerce déposait une requête pour syndiquer les scabs au Manoir Richelieu.

«Il vit le cou du chien pelé. Qu'est-ce là? lui dit-il. -Rien. -Quoi! Rien? -Peu de chose. -Mais encor? -Le collier dont je suis attaché de ce que vous voyez est peut-être la cause.»

On entend souvent dire dans les syndicats qu'il faut constamment défendre la CSN, attaquée de toutes parts et sous tous les prétextes, qui varient d'ailleurs au gré des époques. Ainsi, aujourd'hui, insinue-t-on que la CSN eût été mieux avisée de se soumettre aux diktats du gouvernement dans les négociations du secteur public. Il faudra s'inquiéter du jour où il ne serait plus nécessaire de la défendre. Elle aurait sans doute perdu son âme.

«Attaché? dit le loup: vous ne courez donc pas où vous voulez? -Pas toujours: mais qu'importe? -Il importe si bien que de tous vos repas je ne veux d'aucune sorte, et ne voudrais pas même à ce prix un trésor.»

La liberté existe. Elle a un prix.

**Michel Rioux**





# Un rendez-vous avec l'histoire

## FEMMES EN TÊTE



## DÉTERMINANTE

**Femmes en tête** est un groupe qui organise et coordonne le forum «*Les 50 heures du féminisme*» dans le cadre duquel sera fêté le 50<sup>e</sup> anniversaire du droit de vote des femmes au Québec. Un événement qui aura lieu à la fin du mois d'avril à Montréal. Pour ce faire, **Femmes en tête** est appuyé par divers organismes, dont les centrales syndicales. Le projet de **Femmes en tête** a vu le jour en juin 1986. Aujourd'hui, environ 300 groupes s'associent à cette organisation.

«*Les 50 heures du féminisme*», c'est un forum-prospective qui, en retraçant le chemin parcouru par les femmes du Québec depuis 1940, veut dégager les défis du féminisme de l'an 2000.

En s'associant à **Femmes en tête**, le comité de condition féminine de la CSN invite, cette année, les femmes à organiser la fête internationale des femmes autour d'activités qui leur permettront de se remémorer les luttes faites ici par les femmes pour l'obtention d'un premier pouvoir public: le droit de vote.

De plus, le comité de condition féminine de la CSN demande aux femmes de saisir cette occasion pour réfléchir sur les acquis, mais aussi pour faire ressortir les perspectives de travail qui s'offrent au mouvement syndical en matière de condition féminine pour les prochaines années. □

